



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Personnel du Groupe Hospitalier du Havre

Question écrite n° 27674

### Texte de la question

M. Jean-Paul Lecoq alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation du personnel du groupe hospitalier du Havre, encore plus dans le contexte actuel de pandémie. Le malaise grandissant au sein de l'hôpital public est en train d'atteindre son paroxysme face à la mobilisation du personnel et face à cette pandémie de covid-19. Pourtant les médecins ont de moins en moins de pouvoir dans la gestion des soins, car les objectifs imposés sont la baisse des coûts. On assiste à une inversion des logiques puisque ce sont des coûts qui pèsent sur les soins et non l'inverse. Ce système mis en place aboutit fatalement à une mise en danger des patients comme des professionnels. Au départ, la réorganisation avait pour objectif officiel une meilleure adaptation du besoin des patients, notamment les patients dépendants. Mais sous cet objectif louable se cache une véritable chasse à la productivité, afin de faire toujours plus avec moins. Concrètement, cette nouvelle organisation se traduit par la baisse du nombre de lits, par des sorties à n'importe quelle heure des urgences quel que soit l'âge des patients, ou encore par la multiplication de l'ambulatoire. La question de l'ambulatoire est épineuse, car si elle est faite prioritairement pour le bien-être des patients, sa valorisation dans le seul but de réduire le temps de prise en charge des patients, et donc des coûts, devient un non-sens médical contre-productif. Les conséquences de cette précipitation dans la prise en charge des patients sont par exemple des retours de patients à cause de suite de soins trop courte ; certaines familles voient leurs anciens priés de partir des urgences en pleine nuit ; ou encore, les nouveau-nés et les mères, malgré un pôle mère-enfant, sont invités à écourter leurs séjours. Toutes ces pratiques détériorent l'image du service public et les personnels, à bout de souffle mais obligés par leurs objectifs de rentabilité, n'ont plus le choix de faire des choix insupportables pour leur propre éthique et pour les patients. Dans cette course à l'économie et au profit, les hôpitaux privés et entreprises se greffent, en privilégiant les soins qui rapportent. Et cette organisation aberrante se vérifie quand le GHH fait faire des examens en ambulatoire pour des personnes hospitalisées afin de gagner de l'argent. Les examens de doppler sont pratiqués dans le privé et refacturés au GHH, car les places sont saturées. Si l'activité du GHH a augmenté, elle se fait toujours à moyens constants, comme le montre le service blanchisserie où le passage de 600 à 1200 draps par heure ne se fait pas avec davantage de personnel. D'ailleurs, dans ce service comme en cuisine, le GHH n'est plus le « seul » client et n'est plus prioritaire. Cela a pour conséquence l'absence de linge pour certains patients du GHH. Il en est de même avec le ménage, qui est externalisé alors qu'il serait moins coûteux avec des ASH. Enfin, M. le député l'alerte sur le système Happytal, représentant l'hôpital public ouvert au libéralisme puisque trois concierges sont chargés de récupérer auprès des mutuelles les meilleurs tarifs par chambres individuelles. Ainsi trois tarifs existeraient en fonction de la mutuelle du patient, avec un système de bons cadeaux pour les meilleures mutuelles (ici la nuitée pourrait être facturée 49, 55 ou 75 euros en fonction de la mutuelle et offrir des prestations différentes aux patients). Au-delà du risque d'augmentation du tarif des mutuelles, Happytal représenterait une médecine à triple vitesse. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Lecoq](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (8<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27674

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 15 juin 2020

**Question publiée au JO le :** [24 mars 2020](#), page 2299

**Question retirée le :** 13 avril 2021 (Retrait à l'initiative de l'auteur)